

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 381 Subvention d'équipement (5.000 euros) et convention avec le Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention portant sur l'attribution d'une subvention d'équipement au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence Patrice au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 5.000 euros est attribuée au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon, 1 rue de Villeneuve 78730 Saint-Arnoult en Yvelines. 184326 ; 2021_07896.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon la convention jointe au présent projet portant sur l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO